

Stratégie Science ouverte de l'Université Toulouse III-Paul Sabatier

Pour une Science sans entraves et sans délais



- SOMMAIRE -

1	Préambule	3
1	Axe 1 : Publication en accès ouvert	4
	Voie verte : alimentation du portail HAL Toulouse III Paul Sabatier.	4
	Voie dorée et voie diamant.	4
2	Axe 2 : Gestion des données et des codes sources	5
	Accompagnement à la gestion des données.	5
	Diffusion et conservation des données de la recherche.	6
	Diffusion des codes sources des logiciels	6
3	Axe 3 : Évaluation de la Recherche	7
	Évaluation de la recherche	7
4	Pilotage de la stratégie Science ouverte.	7
	Indicateurs de suivi	8

Préambule

Le présent document définit la politique de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier pour le développement de la Science ouverte¹. Il en rappelle les objectifs et détaille les moyens mis en œuvre pour les atteindre.

La Science ouverte est la libre diffusion des résultats, des méthodes et des produits de la recherche scientifique. Elle facilite la vérifiabilité et la reproductibilité des résultats, la méta-analyse de corpus de données ainsi que la diffusion rapide des connaissances et la participation citoyenne.

Cette stratégie s'inscrit dans le mouvement international pour la Science ouverte, en particulier la recommandation sur la Science ouverte de l'UNESCO (2021)², le projet Horizon Europe³, le Plan S de la cOAlition S⁴, la loi pour une République numérique (2016)⁵ et les plans nationaux successifs (PNSO 1 et 2)⁶.

L'Université Toulouse III - Paul Sabatier s'engage pleinement dans la Science ouverte afin qu'elle devienne le principe par défaut pour tous les acteurs et actrices de la recherche en tenant compte des pratiques et des besoins de toutes les disciplines. Elle accorde une attention particulière à la formation des doctorantes et doctorants en la matière. Cette démarche s'inscrit dans le cadre des actions du label HRS4R obtenu en 2020⁷.

La mise en œuvre des principes de la Science ouverte s'articule avec les actions grand public en matière de diffusion des savoirs menées tout au long de l'année par l'université. Elle contribue à la transparence des processus de recherche pour les citoyens que l'Université Toulouse 3 a établie comme priorité.

Actions :

- Signature de la Déclaration de Barcelone sur l'information de recherche ouverte (2024)⁸.

→ Cette déclaration a une portée générale puisqu'elle concerne à la fois les publications et les données. Les quatre engagements qu'elle porte sont traduits dans les axes stratégiques ci-dessous.

- Mise en place de pages web dédiées à la Science ouverte et aux services d'accompagnement de la recherche sur le site institutionnel et dans l'Intranet de l'université.

→ Pages mises en place en décembre 2023.

- Actions de promotion de la Science ouverte, notamment grâce aux référents Science ouverte des laboratoires et aux référents Information Scientifique et Technique du Service Commun de la Documentation.

→ Organisation d'un événement sur la Science ouverte, en ligne et sur les campus, une fois par an au printemps à partir de 2024 : « Ouvrez-la ! L'UT3 pour une Science ouverte ».

¹ Un glossaire expliquant les termes et sigles utilisés dans ce document est consultable dans le Passeport pour la Science Ouverte : <https://www.ouvri.lascience.fr/passeport-pour-la-science-ouverte-guide-pratique-a-lusage-des-doctorants/>

² https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000379949_fre

³ <https://www.horizon-europe.gouv.fr/horizon-europe-c-est-quoi-24104>

⁴ <https://www.coalition-s.org/plan-s-principes-et-mise-en-oeuvre/>

⁵ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000033202746/>

⁶ <https://www.ouvri.lascience.fr/deuxieme-plan-national-pour-la-science-ouverte/>

⁷ <https://www.univ-tlse3.fr/la-recherche/labellisation-qualite-rh-hrs4r>

⁸ <https://barcelona-declaration.org/>

1 Axe 1 : Publication en accès ouvert

L'Université Toulouse III - Paul Sabatier s'engage pour soutenir et promouvoir la diffusion en libre accès de tous les articles scientifiques. Elle privilégie tous les modes (« voies ») de publication ouverte, dans une optique de biodiversité et en tenant compte de la variété des pratiques de chaque communauté scientifique. Chacune garde la possibilité d'emprunter la voie de publication ouverte la mieux adaptée à ses usages et contraintes. L'université met en place et pérennise les moyens et dispositifs d'accompagnement nécessaires et participe à l'écosystème de la publication ouverte sous toutes ses formes.

L'Université Toulouse III - Paul Sabatier incite ses équipes à soumettre leurs articles dans des revues permettant à la fois d'attester la qualité des travaux *via* des processus transparents de relecture par les pairs et leur diffusion la plus large possible selon les principes de la Science ouverte.

Voie verte : alimentation du portail HAL Toulouse III Paul Sabatier.

L'Université Toulouse III - Paul Sabatier affirme la nécessité d'un dépôt systématique du texte intégral des publications dans le portail HAL institutionnel. La mise en œuvre de la stratégie de non-cession des droits⁹ encouragée par la cOAlition S peut le faciliter. L'université déploie l'organisation et les services à même de faciliter ce dépôt pour les équipes de recherche. Elle incite ses équipes à appliquer l'article 30 de la Loi pour une République numérique¹⁰ pour déposer le texte intégral de leurs articles dès 6 mois (en sciences, technique et médecine) ou 12 mois (en sciences humaines et sociales) après leur publication.

Actions :

- Mise en place d'un portail HAL public pour chaque laboratoire dont l'Université Toulouse 3 est tutelle.

→ Chaque laboratoire doit disposer d'une collection HAL publique pour 2025.

→ Ces collections sont à mettre à jour au moins une fois par an en systématisant autant que possible le dépôt du texte intégral des articles.

- Développement de l'offre d'aide au dépôt et de formation à l'utilisation de HAL, en coordination avec nos partenaires toulousains, incluant des formations spéciales à destination des doctorants, et à tous les outils liés qui facilitent la vie des chercheuses et des chercheurs (CV HAL, outils d'évaluation...).

→ Une attention particulière est portée à l'information sur les licences de diffusion et la stratégie de non-cession des droits.

Voie dorée et voie diamant.

Conformément aux dispositions du Plan S, l'Université Toulouse III - Paul Sabatier recommande de privilégier les revues en full open access indexées au Directory of Open Access Journals¹¹ et les revues hybrides faisant l'objet d'accords de lecture et publication. Elle consacre à ces accords un budget spécifique, géré par le Service Commun de Documentation, au bénéfice des structures de recherche et des chercheuses et chercheurs.

⁹ <https://www.ouvrirlascience.fr/strategie-de-non-cession-des-droits-mode-demploi/>

¹⁰ ¹⁰ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000033202746/>

¹¹ <https://doaj.org/>

Elle s'engage à faire bénéficier ces derniers des accords négociés par le consortium Couperin.org avec les éditeurs reconnus par la communauté scientifique.

De même, l'Université Toulouse III - Paul Sabatier accompagne et encourage les autrices et les auteurs à publier leurs articles dans des revues financées sur fonds publics. Elle s'engage à soutenir des initiatives de publication conformes à la voie diamant dans ses disciplines de spécialité, après avis de la Commission Recherche.

Actions :

- Mise en place d'un budget confié au SCD, co-construit avec la DReV et présenté chaque année en Commission Recherche rassemblant les dépenses à prévoir ou actuellement éparpillées dans différents services.

La signature d'accords de lecture et publications ou de publications seules avec des organismes et éditeurs scientifiques contribue à l'engagement de l'université pour faciliter le libre accès immédiat aux articles.

2 Axe 2 : Gestion des données et des codes sources

Le principe d'obligation d'ouverture des données de la recherche publique a été posé par la loi de 2016 pour une République numérique. Les exceptions à ce principe sont clairement définies. Ce partage doit être aussi ouvert que possible quand cela est raisonnable, conforme à l'éthique et au droit. Il se traduit concrètement par l'application des principes FAIR : Données et codes sources doivent être Faciles à trouver, Accessibles, Interopérables et Réutilisables.

L'Université Toulouse III - Paul Sabatier accompagne et soutient la mise en œuvre concrète de ces principes, gages de transparence et d'efficacité de la recherche. L'établissement met en œuvre pour cela un dispositif au service des équipes tout au long du cycle de vie des données.

Actions :

- Engagement de l'université à accompagner chaque laboratoire dans la création d'un modèle de plans de gestion des données Entité.

→ L'objectif est que chaque entité dispose d'une stratégie d'ouverture et de gestion de ses données de la recherche, codes sources et logiciels au plus tard fin 2026.

Accompagnement à la gestion des données.

L'université préconise la rédaction d'un plan de gestion des données pour tout projet de recherche et s'engage à offrir des services de veille, de conseils, de soutien et d'appui aux chercheuses et chercheurs grâce à une cellule interprofessionnelle et d'un guichet unique. Ce service d'accompagnement se fait en lien avec l'Atelier de la donnée Occitanie Ouest dont l'établissement est membre. Cette organisation facilite les démarches des chercheuses et des chercheurs, en cohérence avec l'ensemble des dispositifs d'information et d'aide déjà existants.

Actions :

- Renforcement de l'aide à la rédaction des plans de gestion de données (PGD) à toute étape de la démarche de recherche et si possible dès la conception du projet.

→ Le plan de gestion de données en tant qu'outil de planification a pour objectif de gérer les données tout au long d'une activité de recherche. Il anticipe et formalise toutes les étapes du cycle

de vie de la donnée. Il est devenu incontournable pour répondre aux obligations des financeurs publics.

- Incitation à l'utilisation de DMP Opidor¹² et accompagnement des équipes dans l'utilisation de ce service.
- Développement de l'action de la cellule interprofessionnelle d'accompagnement à la gestion des données mise en place en 2022.
- Désignation d'un référent Données/Codes sources de la recherche pour chaque laboratoire en 2025.

Diffusion et conservation des données de la recherche

L'Université Toulouse III - Paul Sabatier encourage les chercheuses et chercheurs à partager et à rendre accessible leurs données de recherche dans le respect de la réglementation, de l'éthique et des engagements contractuels applicables aux données concernées.

Elle recommande de déposer les jeux de données dans les entrepôts disciplinaires existants. Elle met aussi à la disposition un espace institutionnel dans l'entrepôt national Recherche data gouv et offre aux chercheuses et chercheurs les moyens d'accéder aux moyens de stockage, de conservation et de diffusion régionaux et nationaux (DROCC...)

Actions :

- Ouverture de l'espace institutionnel dans Recherche Data Gouv¹³.
 - L'université s'engage à prendre en charge les frais d'adhésion à la plate-forme.
- Prise en charge par les services d'accompagnement à la Science ouverte du dépôt et de la curation des données dans Recherche Data Gouv
 - Le Service commun de la Documentation, en lien avec tous les services concernés de l'université, coordonne l'administration de l'espace institutionnel et les actions qui y sont liées.

Diffusion des codes sources des logiciels

L'université incite les unités de recherche à déposer leurs logiciels sous forme de codes sources dans Software Heritage¹⁴ dans le respect du cadre réglementaire en vigueur. Ce dépôt permet un archivage pérenne et assure une visibilité accrue grâce au lien possible avec les articles scientifiques signalés dans l'archive ouverte HAL.

Actions :

- Accompagnement des équipes sur le partage des codes sources, en particulier sur les licences à utiliser.
- Soutien financier à Software Heritage.

¹² <https://dmp.opidor.fr/>

¹³ <https://recherche.data.gouv.fr/fr>

¹⁴ <https://www.softwareheritage.org/?lang=fr>

3 Axe 3 : Évaluation de la Recherche

Évaluation de la recherche

Consciente que l'évaluation de la recherche fondée sur des scores de publications et de citations génère des biais et des dérives préjudiciables à la crédibilité de la science, l'Université Toulouse III - Paul Sabatier porte une attention particulière aux initiatives internationales innovantes liées à l'évolution de l'évaluation de la recherche. Elle assure une veille en la matière et soutient toutes les initiatives en faveur d'une évaluation de la recherche basée sur des sources ouvertes et plus transparente.

Actions :

- Adhésion aux principes portés par CoARA, Coalition for Advancing Research Assessment¹⁵.

→ La COMUE Université de Toulouse étant déjà membre de CoARA, elle inclut de facto l'ensemble des membres fondateurs. L'adhésion séparée de Toulouse III – Paul Sabatier est donc inutile. Cependant, l'établissement tient à souligner son attachement aux principes et à la vision portés par la coalition.

- Prise en compte des pratiques en matière de Science ouverte (publication, ouverture des données) dans l'évaluation pour l'attribution de la part individuelle du RIPEC si les conditions de réalisation des projets le permettent. Cette proposition sera instruite par les instances de l'université.

- Développement d'une veille sur les outils bibliographiques en sources ouvertes.

→ L'adaptation des modalités d'évaluation de la recherche pour une Science plus ouverte passe par l'utilisation de données accessibles et transparentes fournies par de nouveaux acteurs. Dans un domaine en évolution constante, l'université veillera à utiliser des bases de données à la fois fiables et aussi ouvertes que possible.

4 Pilotage de la stratégie Science ouverte.

L'Université Toulouse III - Paul Sabatier s'engage à inscrire la Science ouverte de façon visible dans ses instances de pilotage, dans le périmètre d'action du Vice-Président Recherche

Le Service Commun de la Documentation (SCD) est l'opérateur de la politique de la Science ouverte pour l'Université. Il travaille en collaboration étroite avec la Direction de la Recherche et de la Valorisation (DReV) et tous les services concernés.

Cette stratégie est diffusée dans toute l'université par l'intermédiaire des référents « Science ouverte » et « Données de la recherche » des laboratoires. Le réseau des référents Information Scientifique et Technique mis en place par le SCD assure la communication, l'accompagnement sur le terrain et la coordination des actions.

Le SCD, en lien avec la DReV, présente au moins une fois par an en Commission recherche un état des lieux de cette stratégie, faite le bilan des actions mises en place et propose de nouvelles orientations à prendre.

L'Université Toulouse III - Paul Sabatier s'attache à rechercher les financements nécessaires à la mise en œuvre de cette politique, notamment en répondant à des appels à projets de façon concertée avec l'Université de Toulouse et ses membres.

¹⁵ <https://coara.eu/>

Indicateurs de suivi

Le service bibliométrie du SCD et la DReV sont chargés du suivi de la politique Science ouverte de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier. Ils s'appuient notamment sur les indicateurs suivants, établis annuellement.

Indicateurs pour l'application de la charte :

- Taux d'accès ouvert (baromètre de la Science ouverte) : Il s'élève à 79 % en 2023.
- Taux d'ouverture des jeux de données.
- Montants consacrés à la Science Ouverte (subdivisés par types de dépenses)
- ETP consacrés à la Science ouverte (et répartition dans les différents services de l'université).